Réf. Farde e-Assemblées : 2714650

N° OJ : 88

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/05/2026

Objet : Culture.- Subsides de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 69.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 69.000,00 EUR aux associations suivantes et répartis comme suit :

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2026 :
1) 4.000,00 EUR à l'asbl Studio Balado;

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2026 :
2) 5.000,00 EUR à l'asbl La Maison de la Littérature de Jeunesse "Le Wolf";
3) 60.000,00 EUR à l'asbl KunstenFestivaldesArts.

Annexes :